

Moi, Jean Pussot, maître-charpentier de Reims... mon « livre », ma vie, ma ville

Les ego-documents, livres de raison, journaux, mémoires ou écrits du for privé ont fait l'objet d'un grand intérêt dans les quinze premières années du XXI^e siècle, provoquant une inflation de publications¹, l'organisation de colloques et de journées d'étude², ainsi que la réalisation de bases de données disponibles en ligne³, si bien que l'on pourrait penser que l'essentiel a été dit et fait sur ce sujet. On remarquera pourtant que la diversité des termes employés pour qualifier cette production renvoie à la forte hétérogénéité de ce type de documents, et que les approches croisées et quantitatives, d'ailleurs incomplètes⁴, privilégiées alors comme garantie de scientificité, se sont révélées insuffisamment convaincantes, parce qu'elles tendent à occulter l'irréductible originalité de nombre de ces écrits. Quelques essais de typologie ont été faits, et le plus intéressant est peut-être celui réalisé par Michel

1. Citons, parmi d'autres : BARDET, Jean-Pierre, RUGGIU, François-Joseph (dir.), *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2005 ; CASSAN, Michel, BARDET, Jean-Pierre, RUGGIU, François-Joseph (dir.), *Les Écrits du for privé. Objets matériels, objets édités. Actes du colloque de Limoges des 17 et 18 novembre 2005*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2007 ; MOUYSET, Sylvie, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, XV^e-XIX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007 ; BARDET, Jean-Pierre, ARNOUL, Élisabeth, RUGGIU, François-Joseph (dir.), *Les Écrits du for privé en Europe (du Moyen Âge à l'époque contemporaine). Enquêtes, analyses, publications*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2010.

2. Signalons en particulier les colloques organisés par le groupement de recherches (GDR) du CNRS n° 2649, créé en 2003 et achevé en 2010, et ayant intégré un projet ANR (Agence nationale de la recherche) : ces manifestations dessinent un axe géographique Paris-Limoges-Bordeaux-Toulouse, et ce GDR a de fait privilégié les écrits d'un large Sud-Ouest.

3. Le site <http://inv.ecritsduforprive.huma-num.fr/>, lié à un projet ANR, est peu maniable, fort incomplet (on n'y trouve ni Claude Bordeaux de Rennes, ni Jean Pussot de Reims, par exemple) et fournit des descriptifs très sommaires, semblables à ceux des bibliothèques et des dépôts d'archives. Dans ces conditions, on peut penser qu'il serait préférable que ce type de données alimente directement un portail agrégateur, comme France Archives, plutôt que d'exister en autonomie. Quant au site <https://ecritspersonnels.huma-num.fr/s/ecritspersonnels/page/accueil>, présenté comme « base de données », il fournit en réalité des bibliographies sommaires (mais là encore, il n'y a ni Bordeaux ni Pussot).

4. Ce caractère incomplet est particulièrement gênant pour les bases de données.

Cassan dans un texte paru en 2005, qui vise entre autres à distinguer le livre de raison des mémoires⁵. Ces dernières y sont présentées comme écrites principalement par des nobles d'épée, en fin de vie, avec un espoir de publication ou du moins de consultation par un assez large lectorat de ces récits de vie ordonnés, tandis que les livres de raison sont tenus par des roturiers aisés ou des ecclésiastiques, habitant dans des villes petites ou moyennes de province, à partir du début de la vie adulte et à destination de la famille, à laquelle ils lèguent une suite de notices brèves faisant une large part aux événements familiaux et professionnels. Cette catégorisation ne doit pas faire l'objet d'une lecture trop stricte, car les écrits privés peuvent échapper plus ou moins largement aux modèles sociaux des types d'écriture, ou bien les combiner, mais une telle proposition de classement révèle qu'à cette date les éditions de sources avaient été déjà suffisamment nombreuses pour qu'il soit possible d'identifier des modèles.

De fait, des éditions d'une partie de ces écrits ont été réalisées de la fin des années 1970 au début des années 1990. Les lecteurs curieux ont alors pu faire connaissance avec l'ouvrier lillois Chavatte et le gentilhomme normand Pierre de Gouberville, mais aussi avec les bourgeois rennais Claude Bordeaux, Julien Bordeaux, Françoise Symon et René Duchemin, que l'archiviste-paléographe Bruno Isbled a fait connaître d'un large public breton, grâce à la collection « Moi » des Éditions Apogée⁶. Si cet écrit familial des Bordeaux-Symon-Duchemin relève en partie du livre de raison tel que défini par Michel Cassan, qui lui-même élargissait une définition plus étroite donnée par Furetière à la fin du xvii^e siècle⁷, il n'empêche qu'il l'excède largement, car la plupart des notices fournissent une chronique des événements marquants de la vie à Rennes au xvii^e siècle, et telle est bien la raison principale pour laquelle le livre de Bruno Isbled reste régulièrement consulté plus de trente ans après sa parution : c'est une forme d'histoire de Rennes, comme si l'« ego » était ici la ville, dont la vie est racontée par des bourgeois. Ces documents édités des années 1970 aux années 1990 avaient souvent été déjà repérés voire édités un siècle plus tôt, par des érudits locaux, non seulement des années 1880 à 1914 comme l'indique Nicole Lemaître, qui valorise le rôle du Comité des travaux

5. CASSAN, Michel, « Les livres de raison, invention historiographique, usages historiques », dans Jean-Pierre BARDET, François-Joseph RUGGIU (dir.), *Au plus près du secret des cœurs ?*, op. cit., p. 15-28.

6. LOTTIN, Alain, *Chavatte, ouvrier lillois : un contemporain de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 1979 ; FOISIL, Madeleine, *Le Sire de Gouberville : un gentilhomme normand au xvi^e siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1981 ; ISBLED, Bruno, *Moi Claude Bordeaux... Journal d'un bourgeois de Rennes au 17^e siècle*, Rennes, Apogée, coll. « Moi », 1992.

7. « Livre de raison, est un livre dans lequel un bon mesnager ou un marchand escrit tout ce qu'il reçoit et despense, pour se rendre compte et raison à luy-même de toutes ses affaires » (FURETIÈRE, *Dictionnaire universel*, 1694).

historiques et scientifiques⁸, mais dès les années 1850, sous le Second Empire. Il en est ainsi pour le texte des Bordeaux-Symon-Duchemin, tronçonné par Paul de La Bigne-Villeneuve en 23 articles publiés dans le *Journal de Rennes* de 1853 à 1855, ensuite rassemblés dans le premier tome des *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonne* en 1855⁹.

À la même époque, Édouard Henry, professeur au lycée de Reims, publie dans les *Travaux de l'académie impériale de Reims* un « Journalier ou Mémoires de Jehan Pussot » qui présente de nombreux points communs avec le « Journal d'un bourgeois de Rennes au 17^e siècle », selon le titre alors choisi par La Bigne-Villeneuve. Le « Journalier » de Pussot semble moins maltraité initialement que celui de Claude Bordeaux, puisque sa publication est faite en deux parties seulement, dans les volumes 23 et 25, datés de 1855-1856 et 1856-1857, de la revue de l'académie de Reims, société savante fondée en 1841¹⁰. Henry y ajoute des « notices ». L'une d'elles est une longue « notice biographique », composée à partir du « Journalier » et qui multiplie les jugements de valeur au nom d'un style littéraire aujourd'hui suranné : « malgré ces erreurs obstinées et cet amour aveugle pour la routine, Pussot fit des études sérieuses [...] ». Ce « Journalier » de Pussot n'a pas bénéficié d'une réédition au xx^e siècle, sans doute parce que la refondation de l'université de Reims a été très tardive, son premier président étant élu en 1971... mais cela n'a entraîné qu'un simple décalage chronologique puisqu'une réédition a finalement eu lieu en 2008. Jérôme Buridant et Stefano Simiz ont alors republié, aux Presses Universitaires du Septentrion, le texte édité par Henry, à quelques nuances près, et l'ont pourvu de notes ainsi que d'une longue introduction¹¹.

Le manuscrit original, conservé à la bibliothèque municipale de Reims, plus précisément dans sa composante qu'est la bibliothèque Carnegie, sous la cote ms. 1701, est aujourd'hui inaccessible au chercheur, numérisation oblige. Il révèle des

8. LEMAITRE, Nicole, « Éditer les livres de raison aujourd'hui », dans Michel CASSAN, Jean-Pierre BARDET, François-Joseph RUGGIU (dir.), *Les écrits du for privé*, op. cit., p. 319-326.

9. ISBLED, Bruno, *Moi Claude Bordeaux...*, op. cit., p. 7.

10. HENRY, Édouard, « Journalier ou Mémoires de Jehan Pussot. Notice biographique et bibliographique », *Travaux de l'académie impériale de Reims*, vol. 23, 1855-1856, p. 106-179, « Mémoires ou Journalier de Jean Pussot. Suite », *ibid.*, vol. 25, 1856-1857, p. 1-260, « Appendice », *ibid.*, p. 261-276. Puis cela est publié en un volume sous forme de livre : HENRY, Édouard, LORQUET, Charles (éd.), *Journalier ou Mémoires de Jean Pussot, maître charpentier en la Couture de Reims. Publiés, pour la première fois, sur le manuscrit autographe de la Bibliothèque de cette Ville. Avec reproduction des morceaux de musique contenus dans le manuscrit*, Reims, Régnier, 1858.

11. SIMIZ, Stefano, BURIDANT, Jérôme (éd.), *Journalier de Jean Pussot, maître-charpentier à Reims (1568-1626)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2008. Ce travail a été préparé en amont par un article de Stefano Simiz, « Un croyant à la croisée des chemins, le Journalier du maître charpentier Jehan Pussot à Reims, 1568-1625 », dans Louis CHÂTELLIER, Philippe MARTIN (dir.), *L'Écriture du croyant*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 67-78. Cet auteur avait déjà présenté le texte en 2003 au colloque de Bar-sur-Seine consacré aux « Mémoires et memorialistes à l'époque des guerres de Religion ».

surprises à qui ne connaissait que la version éditée. Il apparaît que le texte a fait l'objet de nombreux compléments et reprises, et qu'il n'est pas très bien distingué d'autres textes de Pussot qui auraient pu, *a priori*, lui être étrangers. On peut penser que le manuscrit a changé de statut au fur et à mesure des années, si bien que pris dans son ensemble il n'est pas strictement un livre de raison ni un mémorial, ni un ego-document, ni un « Journalier », tout en étant un peu tout cela à la fois. Ce qui est certain, c'est que Pussot s'y est fortement investi, et que d'une certaine façon sa vie s'y trouve. Mais ce qui est tout aussi vrai, c'est que la ville de Reims est autant que Pussot au centre de cet écrit : la vie et la ville sont ici indissociables.

La famille Pussot

Jean Pussot est un maître charpentier, né à Reims en 1544. Il appartient à la partie supérieure du monde de l'artisanat, et plusieurs membres de sa famille apparaissent dans les registres du conseil de ville et dans ceux de l'échevinage à la fin du xv^e et au xvi^e siècle¹². C'est d'abord le cas d'un autre Jean Pussot, qui lui n'est pas charpentier mais notaire royal, greffier du bailli de Vermandois à partir de 1484, procureur de l'échevinage à partir de 1503, et greffier du conseil de ville¹³. Une notice dans les registres de l'échevinage indique qu'il décède en 1520¹⁴, mais dans les années 1530 et 1540 un troisième Jean Pussot, qui pourrait être le fils du précédent, est à son tour procureur de l'échevinage et greffier du conseil, mais également « marchand »¹⁵. Décédé vers 1550¹⁶, il pourrait être un grand-oncle du mémorialiste. En ce cas, l'échevin Gérard Pussot, « licencié es loix advocatz », qui apparaît dans les sources en 1561 et 1577¹⁷, et le « prevost » ou bailli de l'archevêque Rémi Pussot, qui s'oppose aux échevins en 1579 et 1581¹⁸, pourraient être des cousins, germains ou peut-être issus de germain, de l'auteur du manuscrit. Le père de celui-ci, également prénommé Jean¹⁹, est un charpentier rémunéré en 1566 par l'échevinage pour des travaux visant à limiter l'impact des inondations²⁰. À partir des

12. À Reims, il y a en effet une distinction entre l'échevinage, émanation de la bourgeoisie marchande et des maîtres artisans, ainsi que d'hommes de loi, et le conseil de ville, dont les attributions sont beaucoup plus larges et qui intègre des représentants des institutions ecclésiastiques aux côtés de deux échevins. Une *Histoire de Reims* en cours d'écriture précisera les modalités de ce fonctionnement municipal.

13. Julien Briand, « La fabrication de l'information épistolaire. Les copies de lettres dans les registres rémois du xv^e siècle », dans Florence ALAZARD (dir.), *Correspondances urbaines. Les corps de ville et la circulation de l'information, xv^e – xvi^e siècles*, Turnhout, Brepols, coll. « Études renaissantes », 2020, p. 187-206 (ici p. 192) ; Arch. mun. Reims, FaR 32 à 35.

14. Arch. mun. Reims, FaR 20.

15. *Ibid.*, FaR 20, 21, 36.

16. *Ibid.*, FaR 21.

17. *Ibid.*, FaR 8 et 24.

18. *Ibid.*, FaR 10 et 24.

19. C'est donc le quatrième Jean Pussot que nous rencontrons.

20. Arch. mun. Reims, FaR 22.

années 1570, c'est à l'auteur du manuscrit, « Jehan Pussot le jeune », que l'échevinage passe commande pour des travaux de charpenterie, en 1573, en 1574 avec son frère Nicolas, en 1580 avec son oncle « Claude Pussot l'aisnel »²¹. C'est à cet oncle Claude que le conseil de ville a eu recours à plusieurs reprises comme « exper » dans les années 1550, à propos des moulins et du lieu d'installation des tanneurs, et Claude a également été mobilisé pour la préparation du sacre de François II, en 1559²². Dans la seconde moitié des années 1580, c'est à « Jean Pussot l'ainé », sans doute le père de l'auteur du manuscrit, que les chanoines s'adressent pour d'importants travaux de charpenterie au séminaire, fondé en 1564 par le cardinal de Lorraine, mais comme les travaux ne sont pas terminés en 1587, date du décès du père du mémorialiste, le chantier a dû être poursuivi par son fils... à moins que ce soit désormais lui, âgé de 43 ans, qui soit nommé « l'ainé » et non plus « le jeune »²³.

En avril 1626 est rédigé l'inventaire après-décès de Jean Pussot, aujourd'hui conservé aux Archives municipales et non pas aux Archives départementales, parce que les érudits qui ont procédé à la répartition des fonds ne voulaient pas prendre le risque de voir le document partir pour Châlons, chef-lieu du département de la Marne²⁴. Il a fallu trois jours pour inventorier et priser les « biens meubles, tiltres, papiers et enseignemens » se trouvant dans la demeure du défunt, qui est composée d'une « boutique », d'un « cabaret », d'une « estude », d'une cuisine, d'une salle basse, d'un cellier, d'une cave, de deux chambres hautes, d'une antichambre, de trois greniers, d'un jardin et d'une cour. On y trouve, entre autres, cinq statues de saintes, dont certaines sont revêtues de robes de satin et de damas, quatre toiles peintes, plusieurs tapisseries, une Bible historiée, « plusieurs libvres de musicque », ainsi qu'un chapelet de jais « garny d'une croix et cinq gerbes d'or » qui est prisé 7 livres 10 sous. En revanche, il n'est pas question dans ce document du Journalier ou livre de raison, qui n'est pas prisé et devait être déjà transmis à un membre de la famille.

La rédaction d'un livre de raison à partir de 1570

C'est en 1570 – et non pas en 1568 comme il est dit habituellement – que Jean Pussot commence l'écriture de ce qui est initialement un livre de raison, au sens donné par Michel Cassan :

« Je fus marié avec ma femme Marie fille de Pierre P[inchart, le] lundi xxiiii^e d'aoust mil cinq cens soixante et huit, veille [déchiré], aagé d'environ vingt cinq ans et ma femme xvi ans et demy. Cest [année] fut fort bonne et fertile ce n'eust esté les reistres et le prince [déchiré] qui passa par

21. *Ibid.*, FaR 23 et 24.

22. *Ibid.*, FaR 40 et 41.

23. Arch. dép. Marne, 2 G 351. Il se pourrait aussi que cette formule désigne un de ses cousins.

24. Arch. mun. Reims, C 814, l. 222.

ce pays. L'année ensuyvant les vignes furent geellées [*déchiré*] et d'esté en may et de huit livres *tournois* monterent à trente livres *tournois* la [*déchiré*].

Le jeudy ensuyvant²⁵ du matin trentiesme de mars premier jour de la foire à la Coulture mil cinq cens soixante et dix fut née nostre fille, premiere enfant, laquelle fut baptisée sur les fontz en l'église Saint Jaques par messire Pierre Lefebvre nostre chappelain et fut nommée par mon pere Pierre Pinchart et sa femme Perrette ».

Édouard Henry a modifié ce texte, et sa version a été reprise par Jérôme Buridant et Stefano Simiz²⁶. Henry a en effet complété tous les passages déchirés par les mots qui lui semblaient hautement probables : « veille de la Saint-Barthélemy », « prince de Condé »... Il n'a pas indiqué la restitution des abréviations, a enlevé l'indication de l'année 1568 et a utilisé les chiffres arabes pour 1570, mais a écrit « seize » en toutes lettres au lieu d'employer les chiffres romains... tout en gardant ceux-ci pour l'indication du 23, et en remplaçant « huit » et « trentiesme » par « VIII » et « XXX^e ». Henry a en outre modifié l'orthographe de certains mots : « Couture » au lieu de « Coulture », « premier » au lieu de « premiere », « Jacques » au lieu de « Jaques ». Les modifications du texte original en vue de son édition ont donc été significatives, et cette pratique concerne l'ensemble du texte du manuscrit²⁷.

Par ailleurs, l'édition a invisibilisé les étapes de l'écriture, que l'on ne peut guère identifier qu'à travers l'écriture elle-même, précisément, ce qui impose de consulter l'original ou sa version numérisée. C'est la naissance de son premier enfant, en 1570, qui incite Pussot à entreprendre la rédaction d'un livre de raison constitué de notices très brèves, et il le fait commencer rétrospectivement à son mariage en 1568. Relisant plus tard ses notes, il corrige son âge au mariage : il avait en fait « vingt quatre ans ». Lorsque son beau-père décède en septembre 1570, Pussot lui consacre une notice et en profite pour indiquer que l'année a été mauvaise pour les blés et les vignes... et il complète alors les indications du même type qu'il avait rédigées pour l'année 1569. Plus tard encore, il complète ses notices pour 1569 et 1570 en indiquant le prix du vin, lorsque ce qui l'intéresse pour l'année 1571 c'est la grêle qui gâte les vignes et les blés. L'année 1572 s'ouvre sur le décès de sa belle-mère, si bien que, jusqu'à cette date, le document est une chronique brève des principaux événements familiaux et météorologiques, dès lors que ces derniers abîment les vignes et les blés. Cela signale que Pussot est propriétaire de quelques terres situées hors les murs de la ville, ce qui n'est pas étonnant au vu de sa situation sociale et de ce que l'on sait des achats de terres par les bourgeois de Reims²⁸.

25. C'est Pussot lui-même qui a barré le mot.

26. Ou presque, car ils ont introduit une modification supplémentaire, insérant le mot « jour » pour 1568.

27. Henry a en partie prévenu le lecteur qu'il avait apporté des modifications au texte, mais il en a dissimulé l'ampleur, prétendant avoir publié « le texte intégralement, sans corrections, sans additions » (HENRY, Édouard, « Journalier ou Mémoires de Jehan Pussot », *art. cit.*, vol. 23, p. 149).

28. Sur ce dernier point, voir DESPORTES Pierre, *Reims et les Rémois aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Picard, 1979.

*Un basculement, d'abord partiel, vers le mémorial
à partir de 1572 et surtout 1575*

Si Pussot avait évoqué le passage de reîtres en 1569 – mais il s'agit plus probablement des troupes néerlandaises de Guillaume d'Orange –, c'est parce que celui-ci s'était accompagné de déprédations qui avaient probablement engendré un enchérissement des denrées. La situation est tout à fait différente en août-septembre 1572, Pussot écrivant au bas de son premier feuillet :

« Ceste année se fait en ce pays plusieurs meurtres merveilleux, assavoir de Nouvyon et celluy de Lavanne exécutés en ceste ville de Reims ».

Le caractère extra-ordinaire des massacres de la Saint-Barthélemy, qu'exprime le mot « merveilleux », justifie donc une notice qui sort du cadre jusqu'alors adopté, même si les exécutions se limitent à deux dans la ville tenue en main par le cardinal de Lorraine, où la répression du protestantisme est active et efficace dès les années 1550²⁹. Le contenu du manuscrit devient alors hybride, privilégiant toujours les événements familiaux et météorologiques mais accordant aussi une place aux autres événements dès lors qu'ils sont jugés exceptionnels : élection d'Henri III au trône de Pologne en 1573, arrivée du premier bateau chargé de marchandises sur la Vesle enfin navigable en 1574.

Au début de l'année 1575 intervient un tournant nettement plus accentué vers la forme du mémorial. Cela serait-il lié à l'hommage que les Rémois et habitants des environs rendent, en janvier 1575, au cardinal de Lorraine, décédé à Avignon en décembre 1574, avec un convoi funèbre qui bénéficie d'une entrée solennelle en ville et se transforme en procession des corps urbains, suivie par l'exposition d'une effigie, sur le modèle royal³⁰ ? En effet, Pussot révélera bientôt son très fort attachement aux Guises, et particulièrement à la figure du cardinal. En attendant, les notices de l'année 1575, beaucoup plus longues que celles consacrées aux années précédentes, traitent de l'entrée d'Henri III à Reims, en février, de son sacre, de son mariage avec une membre de la famille de Lorraine donc cousine des Guises, ainsi que de la guerre en Languedoc, avant de s'intéresser à nouveau au prix des céréales... et de mentionner la naissance du troisième enfant de Jean Pussot.

C'est également en 1575 que Pussot compose une sorte de page de garde ou de titre... mais sans titre autre que « I P », ses initiales, placées de part et d'autre d'un grand A fleuroné. Il y exprime ses talents de dessinateur, y ajoutant le dessin d'un visage et une seconde lettrine (« A »), ainsi que de latiniste, ces « A » marquant le début

29. RESTIF, Bruno, « Les censures de la faculté de théologie de Reims à l'époque du cardinal de Lorraine. Répression du protestantisme, contrôle du livre, conflits intra-catholiques et normalisation post-tridentine », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. LXXXI, n° 1, 2019, p. 7-42.

30. Arch. dép. Marne, 54 H 2.

d'une composition latine. Celle-ci exprime l'attachement à son « livre » (« liber », « librum meum »)³¹, attachement également exprimé par une ample signature en bas de page, après l'indication du millésime, ce qui est aussi une façon de personnaliser le manuscrit. Cette page est complétée plus tard par des apophtegmes latins qui se veulent des méditations sur la vie et la mort³². C'est sans doute en 1575 que Pussot ajoute l'indication des millésimes dans la marge des paragraphes qu'il avait rédigés depuis 1570.

Plus tard encore, des titres sont donnés à chaque paragraphe, avant que des compléments soient placés dans les espaces encore libres, bien souvent les marges, ainsi pour indiquer le mariage de Charles IX en 1570. À une date inconnue, probablement pas antérieure au milieu des années 1580, Pussot s'intéresse particulièrement aux grandes prédications d'Avent et de Carême, et il en entreprend l'histoire à Reims depuis 1574... ce qu'il fait dans les marges de pages de plus en plus surchargées. Puis, au fur et à mesure que Pussot relit des pages datant de plusieurs années, il barre des mots ou des phrases au point de les rendre illisibles, ainsi à propos d'une assemblée des princes ligueurs en 1587, ou bien il les reformule, souvent à propos de la Ligue.

Une restauration ratée vers 1850, un catalogue des évêques, un « journal détaillé des comptes de patrimoine » et une « œuvre juridique » (Henri Loriquet)

Vers 1900 est dressé, par Henri Loriquet, un *Catalogue général des manuscrits* de la bibliothèque de Reims, qui dans son tome II-2 présente le ms. 1701 : son état est alors celui que nous constatons aujourd'hui. C'est donc avant, dans le cours du XIX^e siècle, que le manuscrit a fait l'objet d'une reliure qui, à l'évidence, a détérioré les premiers feuillets, du papier du XIX^e siècle ayant été collé sur du papier du XVI^e siècle... au point de rendre illisible une partie des mots figurant dans les marges. On imagine mal restauration plus inconséquente. C'est sans doute en vue de cette entreprise qu'une numérotation des feuillets puis des pages a été faite avec des chiffres romains. Ultérieurement, sans doute lors de la « révision de 1885 », les feuillets ont été numérotés, à l'encre rouge, en chiffres arabes. Dans les années 1840, Louis Paris, bibliothécaire-archiviste à Reims, avait repéré et signalé l'intérêt du manuscrit³³, et, vers 1900, Henri Loriquet indique qu'un feuillet a disparu entre la consultation faite par Louis Paris

31. « Aurea gemmati persolvam munera Bacch [i] / Ad me si redeat perditus iste liber / Veh, tibi quis rapida librum meum furabere palma / Nam videt omnipotens omnia facta Deus » (Je paierai des cadeaux dorés de Bacchus orné de pierreries / Si me revient ce livre perdu / Hélas, à toi qui voleras mon livre d'une main rapide / En effet Dieu tout-puissant voit tout ce qui est fait).

32. « Brevis una voluptas / Mille parit luctus » (Un bref plaisir / Engendre mille chagrins); « Nascendo morimur » (En naissant, nous mourons).

33. PARIS, Louis, *Remensiana. Historiettes, légendes et traditions du pays de Reims*, Reims, Jaquet, 1845.

et celle effectuée par Édouard Henry³⁴. On peut en conclure que la reliure, forme de restauration manquée, a été faite vers 1850, par Louis Paris, ce que confirme Henry³⁵. Et de fait, le tome I de la revue *Le Cabinet historique*, qui date de 1855, indique que « ce ms. étoit en très mauvais état de conservation [...] Il a depuis été remonté et relié à neuf »³⁶.

Indépendamment de ce travail mal fait, il existe quelques incohérences apparentes. En effet, la suite du texte consacré à l'année 1583, figurant folio V recto, se trouve folio XII recto... Cela semble remonter à l'époque de Pussot, qui a écrit en bas de page : « Pour veoir le reste, tourné le VIII^e feuillet ». Entre les deux s'intercale ce qu'Henri Loriquet a appelé un « journal détaillé des comptes de patrimoine » : il n'y est pas question de charpenterie, mais de rentes sur des terres (dont des vignes) et des maisons que possède Pussot, dont le patrimoine foncier est bien fourni. Les paragraphes, complétés sur plusieurs années, sont raturés au fur et à mesure qu'ils sont jugés caducs. L'on revient ensuite au mémorial, pour l'année 1587, folio XI verso, avant de retourner à l'année 1583 folio XII recto, puis de voir la suite pour l'année 1587 un peu plus loin. Il y a donc eu un retour au livre de raison à travers la gestion du patrimoine, mais pour les décennies 1580 et 1590 Pussot rédige un long mémorial de la période des guerres de Religion à Reims... au point que son manuscrit constitue aujourd'hui la principale source d'information sur l'histoire de la ville pendant cette période. Édouard Henry en a d'ailleurs tiré profit pour sa thèse de doctorat sur *La Réforme et la Ligue en Champagne et à Reims*, publiée en 1867³⁷. Au bas de la page LXVII – car la numérotation effectuée vers 1850 fait succéder celle des pages à celle des feuillets –, consacrée à l'année 1608, Pussot prévient : « Pour veoir le reste, tourné apres le traicté suyvant ».

C'est alors en effet que commence un « Traicté d'advertissement sur les difficultees, obscuritees et contrarietees qui se trouvent aux articles du chappittre des servitudes et droicts reels de la Coustume de Reims, avec les considerations et raisons requises à l'explication, intelligence et resolution d'icelles ». Il est précisé que cela a été fait « pour les experimenter massons et charpentiers de la ville de Reims », et il n'y a aucun doute sur le fait que ce traité de 82 pages, très bien écrit, a effectivement été rédigé pour être consulté par les maîtres maçons et charpentiers : « Au lecteur, Jehan Pussot, humble salut ». Dans ces conditions, on peut penser que la suite du mémorial, consacrée au premier quart du XVII^e siècle, ambitionnait également de trouver un lectorat, même si elle intègre quelques événements familiaux. Cela contribuerait à expliquer l'enchevêtrement des textes, même si les logiques de mise en page restent en partie mystérieuses : après

34. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, t. xxxix : *Reims*, t. II, 2^e partie, Paris, Plon, 1903, p. 848.

35. HENRY, Édouard, « Journalier ou Mémoires de Jehan Pussot », *art. cit.*, vol. 23, p. 147 ; il évoque « une reliure maladroite » p. 148.

36. *Le Cabinet historique*, t. I, 1855, p. 145.

37. HENRY, Édouard, *La Réforme et la Ligue en Champagne et à Reims*, Saint-Nicolas, P. Trenel, 1867.

le traité, daté de 1599-1600 – mais aurait-il, en fait, été recopié en 1608? –, Pussot se plaint que le conseil de ville lui ait confié une commission, puis, page CLI, il reprend la chronique de l'année 1608. En 1624, ses centres d'intérêt excèdent les événements rémois et nationaux puisqu'il recopie la bulle de Paul V jetant l'interdit sur Venise en 1605, ainsi que la réponse du Sénat, avant de consigner des airs de chants dévots. En 1625, sentant la mort approcher, il rédige, en s'inspirant de ses souvenirs, un mémorial de la fin des années 1550 et de la première moitié des années 1560. Le mémorial se termine en 1626, p. CCXXXI, sur une phrase non finie...

On trouve encore, ensuite, un « catalogue des archevêques de Reims », qui a été complété après la mort de Pussot, puis 111 pages surchargées et raturées de « comptes du patrimoine », selon l'expression de Loriquet, pour la période 1573-1608. La dernière page a été numérotée CCCXLIX vers 1850.

*Conclusion : « Aurea gemmati persolvam munera Bacch [i] /
Ad me si redeat perditus iste liber »*

Si Jean Pussot s'est placé en sujet de cette formule, on pourrait aussi bien lui substituer la ville elle-même. En effet, l'appellation d'ego-document employée au début du ^{xxi}^e siècle pour désigner ce genre de manuscrit est ici trompeuse, car le « livre » de Pussot est connu des notables rémois du vivant de l'auteur, et il leur sert de référence. C'est vrai pour le « Traicté », mais également pour le mémorial, à propos duquel Pussot est consulté : lorsqu'il s'agit en 1621 d'organiser les funérailles du cardinal Louis III de Guise, on lui demande s'il avait décrit le convoi funèbre du cardinal de Lorraine en 1575... ce qui n'était pas le cas. Cet écrit contribue à conférer une notabilité à son auteur, si bien qu'au début du ^{xvii}^e siècle il est nommé membre de deux commissions, l'une pour lever une taille extraordinaire et l'autre pour tâcher de rendre la Vesle à nouveau navigable. Après la mort de Pussot en 1626, le manuscrit, jugé fiable, est consulté, par exemple par le chanoine Nicolas Cocquault, dans les années 1630, pour écrire l'histoire de Reims. Cocquault intègre à son projet d'ouvrage des passages du texte de Pussot, ce qui nous permet de connaître le contenu d'un feuillet aujourd'hui perdu, qui traitait de l'année 1594³⁸. Procèdent de même, au début du ^{xviii}^e siècle, le chanoine Lacourt, puis, dans les années 1770, un auteur inconnu s'inspirant d'une copie du manuscrit³⁹. À la Révolution, le « livre » est donc logiquement intégré dans les collections municipales, *ad maiorem civitatis gloriam*...

Bruno RESTIF

Maître de conférences en histoire moderne
CERHIC, Université de Reims Champagne-Ardenne, France

38. *Id.*, « Journalier ou Mémoires de Jehan Pussot », *art. cit.*, vol. 25, p. 261-263.

39. Stefano Simiz et Jérôme Buridant (éd.), *Journalier de Jean Pussot*, *op. cit.*, p. 16.